



Groupe MR du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Question écrite de Mme Cassart-Mailleux, Députée à Valérie Glatigny, Ministre de
l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale,
de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires,
de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la
Promotion de Bruxelles, relative l'acquisition et la rénovation des locaux des mouvements
de jeunes

Madame la Ministre,

En juin dernier, vous aviez lancé un appel à projet à destination des groupes locaux des mouvements de jeunesse dans le but de renforcer la qualité et la capacité de l'accueil de séjour des jeunes suite à l'adoption de la réforme des rythmes scolaires, en application depuis septembre 2022.

L'objectif de cet appel était de répondre aux problématiques logistiques que les associations peuvent rencontrer pour accueillir les jeunes et les soutenir dans des travaux de rénovation et de mise en conformité et d'accessibilité des infrastructures ainsi qu'améliorer la qualité de l'accueil en termes d'hygiène.

Madame la Ministre, la date de dépôt des projets était le 15 octobre dernier. Pouvez-vous me faire le point sur le sujet ? Combien de dossiers ont-ils été rentrés ? Le budget, qui était de 1,25 millions, a-t-il été entièrement utilisé à cette fin ? Est-il également prévu d'aider les groupes locaux de mouvements de jeunesse dans l'acquisition pure et simple de bâtiments ?

En outre, vous aviez également soutenu l'ASBL Atouts Camps dans son travail de labélisation d'endroits de camps mais également sur la prospection d'éventuels nouveaux endroits de séjour. De nouveaux endroits ont-ils été labellisés depuis l'été ?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

Pour ce qui concerne l'appel à projets, 58 dossiers ont été réceptionnés par le service de la jeunesse, parmi lesquels deux dossiers déclarés inéligibles pour absence de devis.

2.500.000 euros ont été dégagés pour 2022 et 2023 en faveur des groupes locaux avec une enveloppe de 1.250.000 euros par année.

Pour 2022, cet appel à projets a permis de soutenir 56 groupes locaux pour un montant total de 1.012.519 euros. Il s'agit bien d'un succès étant donné que beaucoup de groupes locaux ont répondu à l'appel et que l'enveloppe budgétaire prévue est quasi épuisée.

La circulaire sera réitérée en 2023, mais fera peut-être l'objet de quelques ajustements, notamment au niveau du calendrier, permettant ainsi à ceux qui n'ont pu déposer un dossier en 2022 de répondre à l'appel.

L'utilisation de cette subvention pour l'acquisition de nouveaux bâtiments n'est cependant pas à l'ordre du jour. En effet, l'objectif est de pouvoir améliorer l'existant, ce qui permet la création d'un nombre plus important d'endroits de camps.

La convention Atouts-Camps a débuté au 1^{er} janvier 2022. Le premier rapport d'activités est donc attendu pour le 30 juin 2023. L'administration réunira toutefois un comité d'accompagnement au cours du premier trimestre de l'an prochain afin de faire le point sur l'état d'avancement des missions confiées à l'opérateur.

Je peux déjà vous dire que la subvention annuelle a permis à l'association d'engager un équivalent temps plein travaillant spécifiquement sur la décentralisation (labellisation d'endroits de camps dans les zones où peu d'endroits de camps existent). Le travail est en bonne voie et se focalise sur les provinces du Hainaut et du Brabant wallon.

Côté communication, la refonte du site avance bien. Le prestataire externe a été sélectionné et un planning de travail a été confectionné. La mise en ligne est prévue pour juin 2023. Atouts-Camps a également participé à toute une série d'événements afin de visibiliser l'association et présenter ses missions. Parmi ces événements, on peut notamment citer le salon Municipalia, ou encore différents événements jeunesse. En 2023, l'asbl a déjà prévu de participer à plusieurs foires agricoles (Battice, Nivelles et Libramont), au salon des mandataires ou encore à divers événements jeunesse.

Toujours dans le volet communication, plusieurs partenariats sont en train d'être conclus ou ont déjà été conclus dans l'optique de l'augmentation de la labellisation, mais également afin de mieux visibiliser l'asbl et les services qu'elle rend.